

La Tunisie craint les revenants du djihad

- Le président tunisien avait annoncé que son pays ne pouvait accueillir les présumés terroristes tunisiens.
- En 2015, un rapport des Nations unies estimait leur nombre à 5500.
- La frontière demeure très poreuse avec la Libye voisine.

A savoir

Sur les 3 000 à 4 000 Tunisiens partis en Syrie et en Irak, 500 sont revenus et 400 ont été arrêtés, selon les chiffres donnés par les autorités tunisiennes, afin d'évaluer la menace terroriste dans le pays.

La Tunisie a subi le 7 mars 2016 des attaques simultanées sans précédent à Ben Guerdane. Celles-ci ont été attribuées au groupe Etat islamique (EI).

L'histoire du terrorisme tunisien est ancienne. Dans les années 80, les Tunisiens étaient nombreux à se battre en Afghanistan. Deux d'entre eux ont assassiné le commandant Massoud le 9 septembre 2001.

Reportage Mathieu Galtier
Correspondance à Tunis

La Tunisie a peur de ses revenants. Non pas des fantômes de l'ancien régime – pas encore – mais des combattants qui ont rejoint des groupes terroristes. En 2015, un rapport des Nations unies estimait leur nombre à au moins 5500, répartis surtout en Syrie, Irak et Libye.

Le ministère de l'Intérieur tunisien les dénombre à un peu moins de 3000. Si ces données sont difficilement vérifiables, il reste deux faits : les Tunisiens forment le gros des troupes djihadistes étrangères et le phénomène n'est pas récent. Depuis quelques semaines cependant, le sujet est sur toutes les lèvres. C'est le président, Béji Caïd Essebsi, qui a lancé la polémique lors de son séjour en France début décembre, déclarant que le pays ne pourrait pas accueillir les présumés terroristes car les prisons sont surchargées. L'attentat de Berlin du 19 décembre, commis par le Tunisien Anis Amri, a ajouté de l'huile sur le feu.

"Pas la poubelle de l'Allemagne"

A l'appel d'un collectif ayant pour slogan "Non aux retours des terroristes", deux manifestations ont déjà eu lieu à Tunis. Le 8 janvier, un tout petit millier de personnes s'est réuni avenue Bourguiba, principale artère du centre-ville. Dans la langue de

Anis Amri,
tout comme
Mohamed
Lahouaiej Bouhlel,
l'auteur tunisien
de l'attentat
de Nice,
sont d'abord
les enfants
monstrueux
de l'Europe.

Goethe, on pouvait y lire : "Angela Merkel, la Tunisie n'est pas la poubelle de l'Allemagne."

Elégant manteau et chapeau assorti pour l'une et maquillage sophistiqué pour l'autre, Sayda Hédri et Aida Bousselmi n'ont pas l'habitude de battre le pavé, pourtant, leur verbe est tranchant : *"Ils ne sont plus tunisiens ! Ils ont choisi de prêter allégeance au drapeau noir de l'Etat islamique, c'est eux-mêmes qui ont décidé de trahir la Tunisie. Qu'ils soient jugés où ils sont."* Ces deux dames chics venues de Bizerte, à 70km au nord de Tunis, ne sont pas hostiles à créer des apatrides (ce qui est proscrit par l'article 25 de la Constitution), brandissant la peur d'"années noires" tunisiennes, comme a pu connaître l'Algérie dans les années 90.

Pour les manifestants, Anis Amri, tout comme Mohamed Lahouaiej Bouhlel, l'auteur tunisien de l'attentat de Nice, sont d'abord les enfants monstrueux de l'Europe, où ils se sont radicalisés. Un discours relayé par le chef de l'Etat, le 12 janvier, qui a affirmé que *"la Tunisie n'est pas le premier exportateur de terroristes au monde"* devant des étudiants de l'Institut d'études politiques de Paris. Le Syndicat national des

forces de sécurité intérieure brandit, lui, la menace d'une "somalisation" de la Tunisie en cas de retour de ces combattants.

Un retour inévitable

Chercheur associé à l'Institut universitaire européen de Florence, Mohamed Limam considère le non-retour des terroristes comme juridiquement inenvisageable. La révision de l'article 25 ("Aucun citoyen ne peut être déchu de la nationalité tunisienne, ni être exilé ou extradé, ni empêché de revenir dans son pays") est impossible car le pays n'a toujours pas de Cour constitutionnelle, seule instance capable d'entériner une telle modification.

Mais pour l'expert, le problème est surtout dans la loi contre le terrorisme de 2015. Elle s'appuie sur le concept de "criminalité transnationale", qui est un "non-sens car les juges n'ont pas de compétence universelle pour juger un acte commis hors des frontières", s'alarme Mohamed Limam. Pour lui, la seule solution serait que ces Tunisiens soient jugés par la Cour pénale internationale (CPI), à condition que le Parlement achève la procédure de ratification du traité de Rome qui instaure la CPI.

Depuis son bureau de chef du groupe parlementaire de Nidaa Tounes, le parti présidentiel, Souffien Toubal balaie ces arguments juridiques. Il promet que sa formation déposera prochainement une proposition de loi pour empêcher le retour des djihadistes et permettre la déchéance de nationalité. Devant "ces bombes à retardement", l'élu préfère le pragmatisme sécuritaire aux libertés, même fondamentales.

Bien que député du Front populaire, parti d'opposition classé à gauche, Mongi Rahoui est quasiment sur la même ligne. "Organiser le retour des djihadistes revient à légitimer leur départ, c'est impensable." L'élu a toute confiance envers les forces de sécurité pour arrêter les "quelques centaines" de Tunisiens prêts à commettre un attentat s'ils venaient à rentrer clandestinement sur le territoire. Une confiance qui n'est pas partagée par tous. Esma Hamzaoui, ancienne militante de Nidaa Tounes, craint la "wahhabisation de [son] pays car [elle le sent] basculer", c'est pour ça qu'elle refuse le retour des "Tunisiens en foyers de tension", selon l'expression consacrée par l'administration.

En 2015, après les attaques du Bardo et de Sousse, le gouvernement a lancé un "système d'obstacles" composé d'eau et de sable pour sécuriser la frontière d'environ 460km avec la Libye, d'où les terroristes

avaient reçu un entraînement. Aujourd'hui, seule la première phase de 200km est achevée. La seconde n'a pas encore commencé. "Cette question est le premier test pour la démocratie tunisienne", met en garde Emna Ennaifer, directrice de programmes au Centre pour l'étude de l'islam et la démocratie (CSID). "Sous les précédents régimes, le problème était réglé par la torture. Il faut une autre approche."

Le CSID est sur le point de lancer un projet s'inspirant de la méthode canadienne développée au "Centre de prévention de la radicalisation menant à la violence". Il s'agit de repérer les "revenants" susceptibles de passer à l'acte. Si ceux qui sont partis rejettent la démocratie, ils ne sont pas tous des terroristes en puissance. "Il est important de bien différencier les types de salafistes, quiétistes ou violents, pour cerner les vrais comportements à risque", met en garde Emna Ennaifer. Mohamed Iqbel Ben Rejeb, président de Ratta (Rescue Association of Tunisians Trapped Abroad), estime que les familles doivent aussi profiter d'un suivi, notamment psychologique car "elles sont souvent stigmatisées par le voisinage et l'administration alors qu'elles n'ont rien fait". L'activiste se désole de l'absence de stratégie des autorités en ce sens.

Rupture des liens entre Tunis et Damas

Distinguer les formes d'islamisme, aider les futurs revenants et leurs familles ne sont pas la priorité des partisans de la ligne dure. Ces derniers assimilent volontiers Ennahdha, parti islamo-conservateur appartenant à la coalition majoritaire, et terrorisme. "C'est eux qui, durant la troïka (gouvernement de coalition entre 2011 et 2014, Ndlr), ont incité les jeunes à partir en Syrie. Maintenant, ils leur promettent le pardon, c'est scandaleux", s'indigne Abdulwahab Maiza, professeur d'histoire.

Walid Bennani, député Ennahdha de Kasserine, région d'où de nombreux combattants sont originaires, défend son parti. "Au début de la troïka, Ansar al-Charia n'était pas sur la liste des groupes terroristes, leurs chefs [dont Abou Iyadh, Ndlr] avaient donc le droit de prêcher librement." Walid Bennani plaide pour un retour des terroristes afin de les interroger avant de les mettre en prison, isolés des détenus de droits commun pour "éviter la contagion".

Mais la rupture de la coopération sécuritaire entre la Tunisie et la Syrie, où se trouve la majorité des combattants tunisiens, complique ce scénario. "Pour juger quelqu'un, il faut des faits précis", souligne Ridha Raddaoui, du Centre tunisien de recherches et d'études sur le terrorisme. "C'est impossible dans le cas de la Syrie." Pour lui, il suffirait qu'un

La seule
solution serait
que ces
Tunisiens
soient jugés
par la Cour
pénale
internationale
(CPI).

prévenu nie les faits pour être relâché. Lotfi Azzouz, directeur de la section Tunisie d'Amnesty International, insiste sur la question sociale. *“Le Président a raison quand il dit que les prisons sont surchargées. La première mesure à prendre serait peut-être de réformer le code pénal, trop répressif”*, analyse-t-il. Il met en garde contre un autre clivage à venir : le sort des femmes et des enfants.

La plupart des femmes n'ont pas combattu, certaines ont même été victimes en servant de *“femmes de réconfort”*. Comment les traiter ? Les bébés nés là-bas sont un véritable casse-tête administratif. La loi permet à la mère tunisienne de transmettre sa nationalité à son enfant. *“Mais il existe un risque que l'administration bloque cette procédure par représailles”*, craint le défenseur des droits de l'homme.

@ Libération